

PROGRAMME de FORMATION

Intitulé de l'action	CERTIPHYTO DESA renouvellement Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques Décideur en Entreprise Soumise à Agrément « Renouvellement »
Présentation générale	Dans le cadre du plan ECOPHYTO, l'agrément indispensable pour réaliser des traitements phytosanitaires en prestation de service dépend implique la formation et la certification de tous les acteurs de la filière. Cette action de formation avec vérification des connaissances par QCM prépare le participant à l'organisation et à l'utilisation des produits de traitement conformément aux réglementations en vigueur.
Public concerné, prérequis, nombre	Public concerné : Chefs d'entreprise, conducteurs de travaux ...qui sont responsables de l'achat des produits et de la prise de décision (diagnostic, préconisation, transmission d'informations aux applicateurs ...). Zone géographique : Région Auvergne Rhône Alpes. Prérequis : Être titulaire d'un certiphyto décideur en travaux et services en cours de validité (minimum 3 mois). Nombre de participants : Entre 7 et 16 personnes.
Accessibilité aux personnes handicapées	Accompagnement individualisé des apprenants en situation de handicap. Un réfèrent interne dans l'établissement. Tous les locaux accessibles aux PMR.
Catégorie d'action	Catégorie de l'action concourant au développement des compétences : action de formation (au sens de l'article L.6313-1 du code du travail). Registre spécifique : RS5655
Objectifs	Être capable d'assurer une prestation phytosanitaire raisonnée dans le contexte réglementaire et environnemental actuel. Être capable d'évaluer les risques et de faire réaliser ou réaliser soi-même un traitement dans le respect des règles d'hygiène pour soi et pour les tierces personnes dans un contexte de prestation de service. Être capable de développer une approche globale des problématiques phytosanitaires et d'adventices dans un contexte de réduction des usages. Être capable de raisonner une stratégie alternative en désherbage et protection biologique intégrée (PBI).



PROGRAMME de FORMATION

<p>Compétences / Capacités professionnelles visées</p>	<p>Décision : évaluer les conditions de réussite d'un traitement et de déclenchement de l'intervention</p> <p>Encadrement : superviser un traitement phytosanitaire conforme, réalisé par toute personne titulaire du Certiphyto opérateur dans le cadre d'une prestation de service</p> <p>Achat : réaliser un achat de produits phytosanitaires en évaluant le rapport bénéfice/risque pour l'homme et l'environnement</p> <p>Application : réaliser un traitement phytosanitaire conforme dans le cadre d'une prestation de service en Jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI)</p>
<p>Durée & Dates</p>	<p>Durée : 7 heures (1 jour) Horaires : 8h30 – 12h / 13h – 16h30 Dates de réalisation : Nous consulter – Programmation à la demande possible sous réserve d'un groupe suffisant</p>
<p>Lieu</p>	<p>MFR de l'Ouest Lyonnais 32b, Chemin de la Brossonnière 69280 SAINTE CONSORCE</p>

PROGRAMME de FORMATION

<p>Contenu</p> <p>Et</p> <p>Méthodes</p>	<p>Séance n°1 : Réglementation et sécurité environnementale Durée : 3 heures Objectifs pédagogiques de la séquence : Être capable d'assurer une prestation phytosanitaire raisonnée dans le contexte réglementaire et environnemental actuel (rappel et actualisation). Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet réglementation : Contexte réglementaire et agrément d'entreprise (contraintes inhérentes) • Définitions et points clés : Produits de Protection des Plantes, AMM, Ephy.anses.fr, stockage, transport, responsabilités • Volet environnement : Impact des Produits de Protection des Plantes, situations d'exposition et stratégies de prévention des risques <p>Méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation (diaporama) • Documents de synthèse • Ateliers en sous-groupe + partage des constats • Échanges et débats • QCM collectif de vérification des connaissances (10 questions) + correction en groupe <p>Séance n°2 : Santé, sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public Durée : 2 heures Objectifs pédagogiques de la séquence : Être capable d'évaluer les risques et de faire réaliser ou réaliser soi-même un traitement dans le respect des règles d'hygiène pour soi et pour les tierces personnes dans un contexte de prestation de service (rappel et actualisation). Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le danger des PPhyt, les voies de pénétration, le devenir des produits dans l'organisme, l'intoxication aiguë et l'intoxication chronique • Facteur favorisant et aggravant la pénétration • Conditions et précautions d'emploi des PPP pour limiter les contaminations des opérateurs. Utilisation des EPI adaptés. • Contamination : symptômes • Gestion des intoxications et des accidents • Signalement auprès de Phyt'attitude <p>Méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation (diaporama) • Documents de synthèse • Échanges et débats • QCM collectif de vérification des connaissances (10 questions) + correction
---	--



PROGRAMME de FORMATION

Séance n°3 : Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Durée : 2 heures

Objectifs pédagogiques de la séquence : Être capable de développer une approche globale des problématiques phytosanitaires et d'adventices dans un contexte de réduction des usages. Être capable de raisonner une stratégie alternative en désherbage et protection biologique intégrée (rappel et actualisation).

Contenus :

- Présentation des solutions alternatives en JEVI en désherbage et problématique phytosanitaires (PBI)
- Présentation des produits de biocontrôle
- Notion de tolérance (décision d'intervention) et développement d'un argumentaire commercial
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits

Méthodes :

- Présentation diaporama et vidéo
- Documents de synthèse
- Échanges et débats
- QCM collectif de vérification des connaissances (10 questions) + correction



PROGRAMME de FORMATION

Responsable de l'action	REVOLLAT Lionel au : 04 78 19 80 54 Responsable Pôle Formation Continue VALLIER Cécile au : 04 78 19 80 54 Responsable administratif Pôle Formation Continue
Formateurs, Animateurs et intervenants	REVOLLAT Lionel Formateur Technique à la MFR de l'Ouest Lyonnais (Diplôme Niveau II : Licence Pro Aménagement urbanisme option péri urbain). Habilité DRAAF
Suivi de l'action	Émargements par les stagiaires et le formateur
Évaluation des acquis	Non applicable
Sanction de l'action de formation	Délivrance d'une attestation de formation (qui sera à joindre lors des démarches en ligne sur le site https://www.service-public.fr/)
Évaluation de l'action	Évaluation Initiale de la Formation par le Stagiaire Évaluation Différée de la Formation par le Prescripteur Évaluation Différée de la Formation par le Stagiaire
Coût par participant	20€/heure/personne (Possibilités de financement à étudier) Tarif de groupe intra : nous consulter